



VACCINATION COVID-19

Informations destinées aux adultes en contact étroit avec des personnes vulnérables

Pourquoi dois-je me faire vacciner ?

- La vaccination vous protège contre le COVID-19. En général, la maladie est bénigne, mais parfois elle est grave.
- Une infection au COVID-19 peut entraîner des séquelles (par exemple, difficultés à respirer pendant des activités intenses ou fatigue). Cela peut également se produire chez des personnes jeunes et en bonne santé. En vous faisant vacciner, vous réduisez considérablement le risque de contracter la maladie et ses conséquences.
- Grâce à la protection offerte par la vaccination contre le COVID-19, vous pouvez rester en bonne santé et prendre soin de personnes vulnérables au travail ou à la maison.
- Si vous êtes vacciné, vous êtes bien protégé contre la maladie et ses symptômes. Les données actuelles sur les vaccins à ARNm indiquent également que la transmission du coronavirus à d'autres personnes est réduite après la vaccination complète. L'administration d'un vaccin à ARNm diminue donc également le risque de transmettre le coronavirus. Vous pouvez ainsi protéger vos proches dans votre ménage ou votre environnement professionnel, en particulier les personnes vulnérables. Plus de données à ce sujet sont attendues dans le futur.
- Les vaccins autorisés en Suisse sont sûrs et efficaces.

Pour certaines personnes, le coronavirus est particulièrement dangereux. Dans le pire des cas, le COVID-19 peut être mortel. Donc, si vous êtes en contact étroit avec des personnes vulnérables, il est bon de vous faire vacciner. En effet, la vaccination n'est pas aussi efficace pour chaque personne. La vaccination peut être moins efficace, notamment chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli. De plus, pour des raisons médicales, toutes les personnes vulnérables ne peuvent pas se faire vacciner contre le COVID-19.

Qui sont ces personnes vulnérables ?

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les femmes enceintes
- Les adultes atteints de trisomie 21
- Les adultes atteints de certaines formes de maladies chroniques¹ suivantes :
 - hypertension artérielle
 - maladies cardio-vasculaires
 - diabète
 - maladies des poumons et des voies respiratoires
 - faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
 - cancer
 - obésité (IMC \geq 35 kg/ m²)
 - insuffisance rénale
 - cirrhose de foie

¹ Vous trouverez la liste complète des maladies ici: *catégories des personnes vulnérables (PDF, 223 kB)*



**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :****Suis-je un « contact étroit » ?**

Vous êtes un contact étroit si vous vivez dans le même ménage qu'une personne vulnérable. Ou si vous vous occupez de proches vulnérables.

Vous êtes également un contact étroit si vous côtoyez des personnes vulnérables pour des raisons professionnelles. Par exemple, si vous êtes infirmière ou médecin de famille, si vous travaillez dans un hôpital, dans un service d'aide et de soins à domicile, dans une maison de retraite, dans une institution pour personnes handicapées ou en tant qu'assistante personnelle.

La vaccination est-elle sûre et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des critères élevés de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser. Sûrs et efficaces, ils ont déjà été administré à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques. Les vaccins sont également sûrs et efficaces pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques.

Pour l'instant, seul le vaccin de Pfizer/BioNTech est autorisé pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Depuis qu'ils ont été autorisés, ces vaccins ont été administrés à plusieurs millions de personnes. Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. L'utilité d'un vaccin doit nettement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que ce vaccin est recommandé en Suisse.

Où et quand puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations. La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir quels groupes de personnes peuvent se faire vacciner actuellement, et dans quels lieux.

Qui ne devrait pas se faire vacciner ?

La vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm n'est pas recommandée aux :

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants des vaccins, notamment au polyéthylène glycol (PEG).
- enfants de moins de 12 ans ; les données disponibles sur la vaccination sont insuffisantes pour cette tranche d'âge.

Les données disponibles sur la vaccination pendant la grossesse sont encore peu nombreuses. Nous ne recommandons pas, à l'heure actuelle, une vaccination généralisée pour les femmes enceintes. En cas de maladie chronique spécifique¹ ou de risque d'infection élevé (p. ex. personnel de santé), nous recommandons toutefois une vaccination avec un vaccin à ARNm. Toutes les femmes enceintes ont par ailleurs la possibilité de se faire vacciner. Si vous êtes enceinte, parlez-en avec votre médecin.

Où trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP : www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination
Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

